

## CALCUL DU COUT PAR USAGER DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les dépenses prises en compte sont les suivantes (origine des comptes précisés):

- Factures du Château d'Uzel des repas sur l'année scolaire 2006/2007 ;
- Frais du personnel communal assurant l'inscription, la comptabilité, la préparation et la remise en condition de la salle et le service, CA année 2006 ;
- Frais du personnel de l'association Francas intervenant dans le cadre de l'encadrement durant le créneau de la restauration, CA année 2006 ;
- Déduction de la part de la subvention de la C.A.F. provenant du Contrat Temps Libre lié à la présence du personnel Francas, CA année 2006 ;
- Frais d'entretien de la salle, frais d'assurance, frais d'amortissement du local, estimations utilisant la même règle de calcul donnée par la CAF pour le calcul des frais liés au locaux si ceux-ci ne dispose pas de compteurs ou de contrats spécifiques, ce qui est le cas de la salle de restauration et de ses annexes, CA année 2006 ;
- Frais divers (achat de matériels lié à la restauration, mobilier, couvert et vêtements du personnel de service...), CA année 2006 ;

Le total donne les dépenses totales du service de la restauration pour la collectivité.

Le détail du calcul est le suivant :

Postes	Charges	Atténuation
Fourniture repas Château d'Uzel	31 538 €	
Salaires du personnel communal	21 648 €	
Part Francas sur restauration (dont mis à dispo locaux)	25 555 €	
Subvention CAF par CTL sur personnel Animation Francas		14 566 €
Frais liés au local (eau, chauffage, électricité, assurance, entretien...)	2383 €	
Frais divers		
<b>Total</b>	<b>81 124 €</b>	<b>14 566 €</b>
<b>Coût du service</b>	<b>66 558 €</b>	

Pour calculer le coût par usager, on divise le coût du service par le nombre de repas total facturés aux familles sur l'année scolaire 2006/2007 : 10 515 repas ont été facturés sur cette période.

**Le coût par usager est donc de : 6,33 €**

Le tarif du service de la restauration pour les familles obéit à une grille :

Tranches	<b>REVENUS ANNUELS IMPOSABLES 2005 pris en compte pour tarifs des repas</b>							PRIX du REPAS pour le premier enfant inscrit
	nombre de parts fiscales							
	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5 et au delà	
1	6 865 €	9 153 €	11 442 €	13 730 €	16 018 €	18 306 €	20 595 €	<b>3,85 €</b>
2	7 619 €	10 158 €	12 698 €	15 237 €	17 777 €	20 316 €	22 856 €	<b>4,15 €</b>
3	8 818 €	11 758 €	14 368 €	17 637 €	20 576 €	23 516 €	26 455 €	<b>4,55 €</b>
4	10 465 €	13 953 €	17 441 €	20 930 €	24 418 €	27 906 €	31 394 €	<b>4,90 €</b>
5	12 557 €	16 743 €	20 929 €	25 115 €	29 301 €	33 486 €	37 672 €	<b>5,20 €</b>
6	15 096 €	20 128 €	25 161 €	30 193 €	35 225 €	40 257 €	45 289 €	<b>5,45 €</b>
7	Hors plafond							<b>5,75 €</b>

A partir du 2ème enfant inscrit, 0,4 € en moins sur le prix du repas pour chaque enfant supplémentaire.  
(Ex : 3ème enfant : moins 0,80 €).

**En l'absence de feuille d'imposition, les repas seront facturés 5,75 € (tranche hors plafond)**

Toute situation particulière ne rentrant pas dans les tableaux sera examinée par les services de la Mairie.

### FREQUENTATIONS OCCASIONNELLES - EXCEPTIONNELLES - ENFANTS D' AUTRES COMMUNES

**5,90 €**

**Le tarif le plus élevé reste en dessous du coût par usager.**

Le conseil municipal valide le calcul présentant la calcul du coût par usager du service de la restauration scolaire présenté par J-Y Renou Adjoint au Maire chargé du dossier.

**Cette délibération assure donc que les prix pratiqués actuellement ne dépassent pas le coût par usagers.**